



Demande de réservation de la Salle des Fêtes

Associations de Bellemeuve

Je soussigné(e)
Pour l'association
domicilié(e) à

Téléphone (s)
Adresse mail

SOLLICITE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE BELLENEUVE

■ Dates et configuration souhaitée :

Dates retenues	Manifestation organisée	Configuration souhaitée		
		Salle et Office (160 €)	Cuisine Complète (40 €)	Vaisselle
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* OFFICE : espace lavage + 1 frigo

■ CUISINE COMPLETE : espaces lavage et cuisson + 3 frigos + 1 congélateur

Rappel : suivant délibération du 10 août 2015 : 1^{ère} location gratuite – location payante à compter de la 2^e location dans l'année civile.

■ Conditions de restitution des lieux :

Le locataire s'engage à effectuer :

- le nettoyage de la vaisselle et son rangement à l'emplacement indiqué ;
- l'enlèvement de la décoration de la salle ;
- le ramassage des serpentins et autres cotillons et autres débris ;
- le dépôt des ordures ménagères et des emballages dans les containers appropriés ;
- le balayage des sols, sanitaires, cuisine ;
- à restituer les locaux et le mobilier dans l'état de propreté initial ;

■ Repas :

Un repas sera servi : oui non

▪ Vous ferez appel à un cuisinier / traiteur : oui non

Lutte contre le travail illégal : les personnes embauchées devront être déclarées auprès de l'URSSAF (8 bd Clémenceau à Dijon). Le non respect de la déclaration préalable à l'embauche constitue un délit conformément aux dispositions des contraventions au Code du Travail, modifié par la loi du 10 mars 1997.

■ Musique :

Une animation musicale est prévue : oui non

Attention : la commune ne prête ni ne loue le matériel de sonorisation (y compris aux associations)

Droits d'auteurs : la musique diffusée doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la SACEM (3 A boulevard Eugène Spuller à Dijon). Dans le cas d'une animation avec orchestre ou disc-jockey, il y a lieu en outre de contacter l'URSSAF pour s'enquérir des formalités et cotisations dues).

■ Assurance responsabilité civile :

L'utilisateur devra justifier d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile (y compris risques locatifs) pour les accidents corporels et matériels pouvant survenir à lui-même comme aux tiers pendant l'utilisation de la salle.

Le demandeur :

- **Certifie la sincérité des renseignements fournis ;**
- **Est informé que la présente demande de réservation ne constitue pas une promesse de location. La location ne sera effective qu'après accord du Maire et établissement d'un contrat dûment signé par les deux parties et accompagnés des pièces demandées.**

Fait à, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

■ AVIS DU MAIRE :

Favorable Défavorable

Belleneuve, le

Le Maire, Marc BOEGLIN